



HAL
open science

La nation, une et indivisible ?

Camille Gourdeau, Aude Rabaud

► **To cite this version:**

Camille Gourdeau, Aude Rabaud. La nation, une et indivisible?. Fondation Copernic. Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants, La Découverte, pp.461-469, 2019, 9782348045691. 10.3917/dec.coper.2019.01.0461 . hal-02940825

HAL Id: hal-02940825

<https://hal.science/hal-02940825>

Submitted on 2 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La nation, une et indivisible ?

Par Camille Gourdeau (sociologue, Unité de recherche migrations et sociétés-université Paris-Diderot) et Aude Rabaud (sociologue, Unité de recherche migrations et sociétés-université Paris-Diderot)

Remerciements à Xavier Dunezat (professeur de sciences économiques et sociales)

« Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos emblèmes vénérés lorsque nous avons créé la République en France : ils ont été adoptés au cours des Trois Glorieuses de juillet [1848]. Ne songez pas à les supprimer ou à les changer, citoyens : ce serait répudier les plus belles pages de notre histoire, notre gloire immortelle, et votre courage qui a acquis une réputation mondiale... »

Décret gouvernemental du 5 mars 1848

« Je veux dire à tous les Français que nous sommes les héritiers d'une seule et même histoire dont nous devons être fiers. [...] La France est une synthèse. Les rois ont rêvé de cette unité. C'est la République qui l'a réalisée. Ceux qui ne comprennent pas que la France est une synthèse ne comprennent pas l'histoire et la destinée de notre pays »

Nicolas Sarkozy, le 5 avril 2007, à Lyon

Comment définir la nation, saisir les sens et les usages de ce mot qui renvoie à la fois à une idée politique, un concept théorique, une réalité historique édifiée au fil des siècles ? La référence à la nation ne cesse de s'imposer quotidiennement aux individus, à travers la célébration d'événements, de monuments et les symboles d'une France toujours idéalisée mais aussi présentée comme menacée. Voyons comment elle s'est inventée, construite, et comment elle imprègne encore nos représentations et de nombreux actes de la vie courante.

Vignette 1

Marianne, la langue de Molière, l'hymne, et cætera

Pourquoi autant de solennité attendue et d'émotion ressentie quand l'hymne national retentit aux Jeux olympiques et qu'un Français se voit remettre une médaille d'or ? Quel sens donner aux sanctions énoncées contre celles et ceux qui sifflent la *Marseillaise* au début de rencontres sportives entre un pays anciennement colonisateur et un pays anciennement colonisé ? Un hymne national est-il finalement toujours censé être un hymne à la nation ?

La nation est une invention récente, puisqu'elle émerge au XVIII^e siècle. Elle se nourrit de mythes fondateurs, de « hauts lieux » de l'histoire, d'images d'Épinal, de récits légendaires. La mythologie nationale de l'histoire de France a été construite pendant la III^e République et consacrée par l'école. À travers l'enseignement de l'histoire, il s'agissait d'inculquer la nation, de nourrir un sentiment national et de renforcer la fierté d'être français. Cela a été tout un travail de faire en sorte que les individus s'identifient à un État-nation, se sentent et se pensent nationaux, au point parfois de mourir pour son pays et ses compatriotes.

Le récit national, c'est l'histoire de France, telle qu'elle se raconte et est racontée depuis le XIX^e siècle, dans les manuels scolaires, la littérature jeunesse, la presse, les journaux illustrés, qui relaient la fable d'une nation éternelle, présentée comme une personne qui traverserait l'histoire, sur un mode inchangé. Selon la chercheuse Anne-Marie Thiesse, « la véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver », en produisant des mythes fondateurs et des symboles emblématiques, tels le coq, l'hymne national, la figure de Marianne, le drapeau tricolore...

Aujourd'hui encore, la nation s'impose quotidiennement à chacun des membres de la société, à travers les détails d'une routine passant le plus souvent inaperçue, par ses statues et bâtiments transformés en monuments historiques. Le « nationalisme ordinaire », selon l'expression de Katharine Throssel, se manifeste par un drapeau

national flottant à l'entrée d'un édifice public, sans que l'on y prête attention, alors que sa signification continue d'être un enjeu pour les minoritaires, militants corses ou bretons arborant leur blason à tête de Maure ou leurs *Gwenn ha Du* (le drapeau breton), artistes de Seine-Saint-Denis – comme NTM et Sofiane – réhabilitant une appartenance territoriale stigmatisée à travers les chiffres devenus symboles des espaces relégués et ségrégués du 9-3.

Si les hommes français ont longtemps fait leurs classes sous le drapeau, on assiste aujourd'hui au retour des drapeaux dans les classes. Avec l'« école de la confiance », proposée par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et amendée par le Sénat, le drapeau tricolore devrait, à côté du drapeau européen, de nouveau être accroché dans chaque classe, de la maternelle au lycée, confirmant ainsi la nécessité de poursuivre ce que Géraldine Bozec nomme la « socialisation scolaire à la nation ». La finalité nationale de l'instruction scolaire est aussi réactivée par le retour de l'apprentissage de la *Marseillaise* par une jeunesse qui devrait également passer par la case « service national universel », financé par l'Éducation nationale, dont le premier des objectifs est « l'affirmation des valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale ».

Les écoliers et les élèves, futurs citoyens, doivent ainsi intérioriser une histoire nationale, des héros, des monuments, un folklore auxquels se conformer, mais aussi une langue commune, qui est elle aussi devenue nationale.

« La langue de la République est le français », proclame l'article 2 de la Constitution de 1958. Les liens linguistiques sont censés renforcer ce sentiment d'appartenance à une **communauté** stable. Les élèves des écoles françaises sont ainsi socialisés à l'importance de l'attachement à la langue, outil de diffusion du roman national.

Dans l'histoire de France, la pratique de la langue française est un enjeu de pouvoir au cœur de la construction de l'État-nation. Si, par l'édit de Villers-Cotterêts (1539), la monarchie française a imposé l'utilisation du français dans les actes administratifs, c'est avec la proclamation de la République que la conception de la langue change. En effet, au moment de la Révolution et plus particulièrement lors de la Terreur (1793-1794), l'unité de la langue doit garantir l'unité et l'indivisibilité de la

République. L'union nationale ne peut se penser dans la pluralité des langues. L'utilisation unique de la langue française a été confortée sous la III^e République, notamment à travers les lois Ferry qui rendent l'enseignement – en français – gratuit et obligatoire de six à treize ans et interdisent l'usage des langues dites régionales à l'école. La destruction de ces langues, pour imposer la langue française comme langue unique, est au cœur de la construction de la nation française.

Avec l'attachement à la langue (ses styles littéraires et la chasse obsessionnelle aux « fautes » de français transmise dès le plus jeune âge), l'aspect le plus évident du sentiment national et de l'amour du pays se manifeste dans le respect du patrimoine culturel (architectural, gastronomique – même si le couscous est aujourd'hui le plat préféré des Français !) – tout en honorant de grands ancêtres et ce qu'ils ont accompli.

Vignette 2

Quels ancêtres pour quels descendants ?

« La nation suppose un passé ; elle se résume dans le présent par un fait intangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours. »

La définition de la nation qu'Ernest Renan énonce, dans sa conférence de 1882, amène à qualifier de politique et contractuelle la conception française de la nation, en contraste avec la vision organique ou ethnoculturelle de la conception allemande. Toutefois, ce qui fait aussi la nation, pour Renan, « c'est un riche legs de souvenirs ». Il précise néanmoins que « le culte des ancêtres est de tous le plus légitime : les ancêtres nous font ce que nous sommes ».

Car **l'appartenance à une nation induit l'idée d'une filiation** issue d'ancêtres communs, aïeux héroïques dont les gloires semblent remonter à la nuit des temps. Selon Anne-Marie Thiesse, l'histoire nationale ferait fonction de « livret de famille » du peuple français.

L'imaginaire d'une unité ethnoculturelle de la société nationale est ainsi ancré dans les représentations collectives. Cette unité ethnique de la nation demeure une

croyance, une fiction qui n'inclut pas tous les groupes présents sur le territoire national : les immigrés, les ressortissants des départements et territoires d'Outre-Mer, les anciens colonisés. Malgré la vision civique et contractualiste de la nation « à la française », le sentiment national ethnicise la communauté nationale (un « nous, Français », « de souche », défini en creux) qui s'affirme face aux personnes renvoyées à d'autres **origines** nationales, ethniques.

Par les termes utilisés pour nommer et désigner les personnes qu'on ne traite pas comme appartenant pleinement à la « famille nationale » – les « issus de... », les « descendants de... », les « d'origine étrangère » ou de « énième génération » –, cette référence constante à la généalogie saute aux yeux. Cela justifierait qu'elles ne soient pas considérées comme légitimement concernées par cet héritage des ancêtres glorifiés, tandis que des pans entiers de l'histoire de France (l'esclavage, la colonisation, etc.) peinent à être reconnus comme faisant partie de l'histoire nationale.

Le processus de création d'**identité** nationale a donc consisté à déterminer un patrimoine français qu'il a fallu choisir, inventer, puisqu'il n'allait pas forcément de soi de répertorier ce que les ancêtres souhaitaient transmettre à leurs descendants. La sélection des récits mythiques a ainsi entraîné la mise aux oubliettes des heures moins glorieuses de l'histoire nationale, des exactions, expropriations et conquêtes, qui ont pourtant marqué les grandes étapes d'une histoire ni linéaire ni consensuelle.

« L'oubli, et je dirais même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été les plus bienfaites. L'unité se fait toujours brutalement ; la réunion de la France du Nord et de la France du Midi a été le résultat d'une extermination et d'une terreur continuée pendant plus d'un siècle. [...] Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. »

Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, 1882

Les héritiers de l'esclavage, de la colonisation et de l'immigration ne sont pas dupes et savent qu'il existe une grande part d'arbitraire dans l'invention d'un héritage pour faire advenir la nation : ils dénoncent les oublis – « On m'a d'mander d'oublier », chante le groupe La Rumeur – et mensonges entretenus, relayés par les discours officiels, et revendiquent le renouvellement du roman national.

Vignette 3

« C'est la carte qui est nationale, pas l'identité ! »

Incarnée par sa langue, ses ancêtres, son patrimoine, l'idée de nation va véritablement prendre forme avec l'État, qui lui donne une forme juridique et une structure de pouvoir. Il va jouer un rôle essentiel dans la reproduction de la nation, en créant le droit de la nationalité. Architecte et garant de frontières sociales, territoriales, l'État, en définissant le lien juridique entre lui et l'individu, et en fixant les modalités et les critères de l'appartenance nationale, va faire de la nationalité l'instrument et l'objet de la clôture entre membres de la société française, notamment à travers les règles de **naturalisation**.

Pour qu'il y ait des étrangers, il faut qu'il y ait des nationaux. C'est au début de la III^e République que se concrétise pour l'ensemble des Français le grand partage entre le « national » et le « non-national », selon la formule de Gérard Noiriel. Il s'agit de pouvoir identifier qui est français et qui ne l'est pas. L'État va engager un travail de matérialisation de l'identité des Français à travers la création de registres, carnets et cartes en tout genre. Une opération d'« encartement », selon Pierre Piazza. Les fonctionnaires doivent pouvoir identifier les Français et les étrangers présents sur le territoire national, en s'appuyant sur des critères juridiques rigoureux et explicites.

Il s'agit à l'époque de favoriser une main-d'œuvre nationale, d'interdire à tout étranger la possibilité de se prévaloir d'une appartenance nationale française et de bénéficier, à ce titre, de la protection sociale, qui se met en place dès la III^e République. C'est au regard du « national » que se construit l'altérité, l'étranger ou l'immigré, et

inversement le statut discriminatoire de l'étranger permet d'apprécier le privilège que constitue le fait d'être « national ». La loi de 1889 qui marque la création d'un code de la nationalité a donc pour conséquence d'autoriser une légalisation des discriminations à l'encontre des étrangers.

La dimension identitaire est inhérente à la construction des nations. La formation des identités nationales est liée au processus de construction des nations, qui débute au XVIII^e siècle, et dont le point d'orgue est atteint au XIX^e siècle. Ce phénomène est commun au continent européen : « Rien de plus international que la formation des identités nationales », selon la formule d'Anne-Marie Thiesse.

Dans le champ politique français, c'est dans la seconde moitié des années 1980 que le terme « identité » est associé à celui de nation. L'expression « identité nationale », comme le rappelle Gérard Noiriel, n'est pas un concept scientifique mais appartient au langage politique. Si sa mise en circulation dans le champ politique est d'abord liée à l'extrême droite, la catégorie d'« identité nationale » est par la suite appropriée par les partis dits de gouvernement.

Le récit de la nation France fait partie intégrante du débat public de manière récurrente depuis plusieurs décennies et le sera explicitement en 2007, lorsque Nicolas Sarkozy relance la question de l'« identité nationale » pendant la campagne de l'élection présidentielle. La catégorie est ensuite institutionnalisée avec la création de l'éphémère ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Puis, en 2009, un « grand débat national » sur l'identité nationale est organisé par le ministre de l'Immigration. Dans la manière dont les enjeux du débat sont posés, l'idée que l'identité nationale serait menacée par l'immigration, notamment musulmane, est banalisée par l'État. Dès lors, la défense de l'identité nationale s'accompagne généralement de discours et de politiques de stigmatisation des étrangers ou des personnes supposées l'être.

Aujourd'hui encore, en France, l'identité collective ne s'imagine pas autrement que nationale. Les invocations de traditions et la sacralisation de racines dites authentiques du peuple français, qui saturent les débats publics, sont autant de pièges dans lesquels il peut être facile de tomber. Car, pour une partie de la population, il ne

s'agit pas tant de se sentir Français, voire d'en être fier, que d'être d'abord reconnu et considéré comme tel.

Vignette 4 « Origines contrôlées »

Le « mythe français » d'une nation universaliste – composée de citoyens unis par des liens contractuels et égaux face à une République une et indivisible – est régulièrement réactivé : l'adhésion nationale censée faire tenir ensemble les différents particularismes régionaux fonctionnerait comme un creuset où fusionne la pluralité des appartenances culturelles et se fabrique une nation homogène. La communion nationale est également incarnée dans le refus d'un racisme, renvoyé au passé honteux des siècles antérieurs et dans la « célébration colorée du “vivre ensemble” », comme l'affirment Vanessa Cohen et Fabrice Dhume.

À l'opposé des principes républicains de non-discrimination selon l'origine, la langue, la religion, la couleur de peau, etc., force est de constater que la réalité est tout autre pour un certain nombre de Français et de Françaises. La possession ou l'obtention de la nationalité française – pour ceux que l'on désigne aujourd'hui de façon euphémisée comme des « minorités visibles », alors que la République se veut aveugle à la couleur – n'empêche pas de subir le racisme. Les « papiers français » ne protègent pas des traitements défavorables et discriminatoires des personnes perçues comme n'étant pas « d'ici ».

« Origine africaine », « gueule de métèque », « tête de Français »... Il importe de ne pas sous-évaluer la récurrence et le coût que représentent, pour les personnes qui les vivent, ces expériences routinisées de rappels à la norme langagière, vestimentaire, laïque, ou de renvoi à des pratiques culturelles ou des caractéristiques **essentialisées** qui leur seraient propres. Les personnes ainsi catégorisées à partir de ces signes sont perçues comme « autres » ou « d'ailleurs ».

Les questions répétées sur l'origine, aussi imprévisibles et incongrues soient-elles, signifient aux personnes à qui elles s'adressent l'obligation de se situer dans une

nationalité, une culture, une filiation. La récurrence de ces situations (« tu viens d'où ? », « d'où es-tu ? »), déclenchées par l'attribution d'un accent, d'un phénotype, d'une coiffure ou d'une tenue vestimentaire, est d'autant plus pesante qu'il semble difficile d'échapper à l'insatisfaction de celui ou celle qui pose la question, si la réponse n'énonce pas une région d'Outre-Mer ou un pays étranger auquel on serait assimilable. L'obligation de prouver qu'on est français, de répéter qu'on vient « d'ici » a un coût vertigineux pour celles et ceux constamment assignés à des groupes essentialisés, de part et d'autre d'une frontière nationale.

Morale de l'histoire

La nation est conçue comme une communauté inclusive, unie par des liens moraux et civiques, qui transcende les différences ethniques et de classe, et qui annihile les antagonismes et les conflits. Malgré cette fiction, encore efficace, elle n'en demeure pas moins une communauté en trompe-l'œil pour celles et ceux qui doivent prouver la légitimité pleine et entière de leur place dans le pays.

Lexique de désenfumage

Communauté : organisation sociale dont les membres se réfèrent à un passé commun ; collectivité chargée de forte affectivité au sein de laquelle sentiment d'appartenance se développe.

Étranger : personne qui réside en France et qui n'a pas la nationalité française. Elle peut être née en France ou à l'étranger.

Essentialisation : réduction de l'identité d'une personne à des particularités, aptitudes, caractères psychologiques, intellectuels, moraux supposés hérités des générations passées et immuables, qui en constitueraient son essence.

Français : personne qui possède la nationalité française (une carte nationale d'identité française ou un passeport français).

Identité : désigne à la fois comment chaque individu s’appréhende comme une personne unique et comment il se définit en fonction des relations qui le lient aux autres individus et des manières de penser spécifiques aux groupes auquel il appartient ; va-et-vient entre identification à des collectivités et retour à la singularité.

Naturalisation : accès d’une personne étrangère à la nationalité française. Dans son sens juridique, la naturalisation désigne le mode d’accès spécifique à la nationalité française par décret.

Origine : indication qui renvoie à une identification d’appartenance (nationale, religieuse, culturelle) et vise une différence typique qui serait liée à une ascendance ; fixation symbolique de l’identité.

À lire

Géraldine Bozec, « “Nos ancêtres les Gaulois” et autres récits. Évolutions et permanence du mythe national dans l’enseignement primaire, 1980-2012 », *in* Jérémie Dubois et Patricia Legris (dir.), *Disciplines scolaires et cultures politiques : des modèles nationaux en mutation depuis 1945*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2018

Vanessa Cohen et Fabrice Dhume, « Dire le racisme, taire la race, faire parler la nation. La représentation du problème du racisme à travers la presse locale », *Mots. Les langages du politique*, vol. 116, n° 1, 2018, p. 55-72

Étienne Davodeau et Sylvain Venayre, *La Balade nationale, Histoire dessinée de France*, t. I, La Découverte, Paris, 2017

Abdellali Hajjat, *Les Frontières de l’« identité nationale » : l’injonction à l’assimilation en France métropolitaine et coloniale*, La Découverte, Paris, 2012

Gérard Noiriel, *À quoi sert « l’identité nationale » ?*, Agone, Marseille, 2007

Pierre Piazza *Histoire de la carte nationale d’identité*, Odile Jacob, Paris, 2004

Abdelmalek Sayad, « Naturels et naturalisés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 99, 1993, p. 26-35

Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales. Europe XVIII-XIX^e siècle*, Le Seuil, Paris, 1999.